

Distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emploi le 6 décembre 2023

Conditions de distribution des bons de Noël aux demandeurs d'emploi :

Pour pouvoir en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi depuis au moins trois mois, être domicilié à Recquignies depuis au moins trois mois et avoir des ressources inférieures ou égales au barème du tableau suivant (il sera demandé de fournir tous les justificatifs correspondants, **notamment le dernier avis d'imposition**).

Pers à charge	Personne Seule		COUPLE	
	BAREME	MONTANT	BAREME	MONTANT
	450,00 €	40,00 €	680,00 €	53,00 €
1	600,00 €	60,00 €	830,00 €	73,00 €
2	750,00 €	80,00 €	980,00 €	93,00 €
3	900,00 €	100,00 €	1 130,00 €	113,00 €
4	1 050,00 €	120,00 €	1 280,00 €	133,00 €
5	1 200,00 €	140,00 €	1 430,00 €	153,00 €
6	1 350,00 €	160,00 €	1 580,00 €	173,00 €
7	1 500,00 €	180,00 €	1 730,00 €	193,00 €
8	1 650,00 €	200,00 €	1 880,00 €	213,00 €
9	1 800,00 €	220,00 €	2 030,00 €	233,00 €
10	1 950,00 €	240,00 €	2 180,00 €	253,00 €

Cas particulier, les demandeurs d'emploi au RSA avec des ressources inférieures ou égales au barème peuvent bénéficier des bons.

Un bon de 35€ est accordé aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à charge de leurs parents d'un tiers.

Les pièces justificatives suivantes sont à fournir : impérativement le dernier avis d'imposition, livret de famille, les trois derniers justificatifs de pôle emploi, les trois dernières quittances de loyer et toutes les ressources de la famille (salaires, pensions, indemnités chômage, RSA, allocations familiales, aides du Conseil Départemental, etc).